

# CHARTRE SECURITE



## LES 10 COMMANDEMENTS

1. La sécurité est mon objectif N°1
2. Je réfléchis avant d'agir et je n'expose personne au danger
3. Je respecte les signalisations, les consignes et les règles d'or  
L'analyse des incidents, la conduite de véhicules, le permis de travail, le travail en hauteur, les opérations de levage, la gestion des sous-traitants et le gestion du changement
4. J'utilise des équipements et outils adaptés et en bon état
5. Je porte les EPI obligatoires
6. Je maintiens l'ordre et la propreté
7. J'identifie et je déclare les situations à risque
8. J'aide mes collaborateurs à adopter un comportement sécurité
9. Je porte mon badge
10. J'accompagne toujours les visiteurs



## LES 7 REGLES D'OR

1. Rapport des incidents : nous rapportons les incidents et les analyserons afin d'identifier les causes, et de mettre en place des mesures préventives.
2. Conduite du véhicule : nous conduisons nos véhicules en respectant les règles de sécurité à tout moment et nous utiliserons les équipements de sécurité installés dans les véhicules
3. Permis de travail : nous utiliserons le permis de travail chaque fois que nécessaire, afin de bien comprendre et de contrôler les dangers et les risques
4. Travail en hauteur : nous effectuerons les travaux en hauteur uniquement lorsque les mesures de sécurité adéquates à la prévention des chutes soient en place.
5. Opération de levage : nous nous assurerons que les opérations de levage au moyen de grues et autres dispositifs de levage soient exécutées en toute sécurité
6. Gestion des sous-traitants : nous nous assurerons que les opérations
7. Gestion du changement : nous exécuterons les modifications techniques ou organisationnelles uniquement lorsque le processus de gestion des modifications évaluant les risques pour la sécurité a été appliqué.

